

**DELIBERATION N° 2000/09-11 - ADAPTATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS : TRANSFORMATION DU  
POSTE D'ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION à  
31 h 30 EN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION  
à TEMPS COMPLET**

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, indique à l'Assemblée que le développement de la médiathèque amène une activité plus importante de par la fréquentation croissante des lecteurs et des animations qui leur sont proposées,

Il propose la transformation d'un poste d'assistant qualifié de conservation à 31 h 30, en poste d'assistant de conservation à temps complet (39 heures).

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2000,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de transformer le poste d'assistant qualifié de conservation à 31 h 30, en poste d'assistant de conservation à temps complet.
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens, à compter du 1er octobre 2000,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2000.